

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°38 du 31 août 2012

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte n°2

ARRÊTÉ

fixant, pour l'armée de terre et la gendarmerie nationale, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations menées en Afghanistan, pays et eaux avoisinants, à compter du 3 octobre 2001 et jusqu'au 18 juin 2008.

Du 28 juin 2012

DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES : *service historique de la défense.*

ARRÊTÉ fixant, pour l'armée de terre et la gendarmerie nationale, la liste des unités et le relevé des actions de feu et de combat à prendre en considération pour l'attribution de la carte du combattant au titre des opérations menées en Afghanistan, pays et eaux avoisinants, à compter du 3 octobre 2001 et jusqu'au 18 juin 2008.

Du 28 juin 2012

NOR D E F S 1 2 5 1 2 8 4 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Deux annexes.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 367.1.13

Référence de publication : BOC N°38 du 31 août 2012, texte 2.

Le ministre de la défense,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 253 *ter* et R. 224 - E. ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 janvier 1994 modifié, fixant la liste des opérations ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant au titre de l'article L. 253 *ter* du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,

Arrête :

Art. 1er. Les unités de l'armée de terre et de la gendarmerie nationale ayant participé aux opérations en Afghanistan, pays et eaux avoisinants, à compter du 3 octobre 2001 et jusqu'au 18 juin 2008, qui répondent aux critères fixés par l'article R. 224 - E. du code des pensions militaires et des victimes de la guerre, figurent en annexe I. du présent arrêté.

Art. 2. Les actions de feu et de combat qui ont été relevées, font l'objet de l'annexe II. :

- liste récapitulative des unités concernées ;
- relevé par unité ;
- bonifications.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées.*

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
chef du service historique de la défense,*

Olivier PAULUS.

ANNEXE I.
**LISTE DES UNITÉS DE L'ARMÉE DE TERRE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE AYANT
 COMBATTU AU TITRE DES OPÉRATIONS EN AFGHANISTAN, PAYS ET EAUX
 AVOISINANTS, DU 3 OCTOBRE 2001 AU 18 JUIN 2008.**

DÉSIGNATION DES CORPS, UNITÉS, FORMATIONS OU ORGANISMES.	PÉRIODES PENDANT LESQUELLES L'UNITÉ EST RECONNUE COMBATTANTE.	OBSERVATIONS.
Formations et détachements de l'armée de terre et de la gendarmerie nationale des opérations « <i>Enduring Freedom</i> », « Héraclès », « Pamir », « Epidote » et « Arès ».	TTA Du 24 janvier 2002 au 28 mai 2002. Du 12 janvier 2003 au 16 juin 2005. Du 1er juillet 2005 au 12 décembre 2006. Du 15 avril 2007 au 18 juin 2008.	Comprend les éléments de la force de sécurité internationale stationnés sur le territoire de l'Afghanistan, ainsi que les <i>Operational mentoring and liaison teams</i> au sein des corps, bataillons ou compagnies de l'armée afghane.

ANNEXE II.

RELEVÉ DES ACTIONS DE FEU ET DE COMBAT DES UNITÉS DE L'ARMÉE DE TERRE ET DE LA GENDARMERIE NATIONALE AYANT COMBATTU AU TITRE DES OPÉRATIONS MENÉES EN AFGHANISTAN, PAYS ET EAUX AVOISINANTS, À COMPTER DU 3 OCTOBRE 2001 ET JUSQU'AU 18 JUIN 2008.

1. FORMATIONS FIGURANT SUR LA LISTE DES UNITÉS COMBATTANTES EN AFGHANISTAN, PAYS ET EAUX AVOISINANTS.

Formation toutes armes ou TTA :

- formations et détachements de l'armée de terre et de la gendarmerie nationale des opérations « *Enduring Freedom* », « Héraclès », « Pamir », « Epidote », « Arès » et des éléments de la force de sécurité internationale stationnés sur le territoire de l'Afghanistan, ainsi que les *Operational mentoring and liaison teams*.

2. FORMATIONS NE FIGURANT PAS SUR LA LISTE DES UNITÉS COMBATTANTES EN AFGHANISTAN, PAYS ET EAUX AVOISINANTS.

Néant.

Formation : formations et détachements de l'armée de terre et de la gendarmerie nationale des opérations « *Enduring Freedom* », « Héraclès », « Pamir », « Epidote », « Arès » et des éléments de la force de sécurité internationale stationnés sur le territoire de l'Afghanistan, ainsi que les *Operational mentoring and liaison teams*.

Relevé des actions de feu et de combat par mois.

Relevé des actions de feu et de combat par mois.

MOIS.	ANNÉES.							
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Janvier		1	3	35	62	34	1	60
Février		9	6	64	60	45		13
Mars		32	11	62	76	50		29
Avril		27	13	84	39	43	26	26
Mai		1	18	70	38	40	82	13
Juin			17	64	40	32	82	
Juillet		1	23	55	50	18	86	
Août			27	48	18	23	89	
Septembre			16	57	32	20	64	
Octobre			32	46	46	20	91	
Novembre			19	59	40	13	69	
Décembre			37	60	30		84	

Liste des unités de l'armée de terre et de la gendarmerie nationale admises à bénéficier des bonifications afférentes à certaines opérations de combat menées en Afghanistan, pays et eaux avoisinants, du 3 octobre 2001 et jusqu'au 18 juin 2008.

DÉSIGNATION DES CORPS, UNITÉS, FORMATIONS OU ORGANISMES.	DATES.		BONIFICATIONS (EN JOURS).	OBSERVATIONS.
Formation toutes armes ou TTA.				
Formations et détachements de l'armée de terre et de la gendarmerie nationale des opérations « <i>Enduring Freedom</i> », « Héraclès », « Pamir », « Epidote », « Arès » et des éléments de la force de sécurité internationale stationnés sur le territoire de l'Afghanistan, ainsi que les <i>Operational mentoring and liaison teams</i> .	2002	19 avril	15	
		6 juillet	30	
	2003	1er mars	15	
		20 mai	15	
	2004	21 avril	15	
		25 mai	30	
		21 juin	30	
		27 juin	30	
		29 juin	30	
		29 août	15	
		3 octobre	15	
	21 octobre	30		
	2005	16 mars	60	
		7 juillet	15	
		17 septembre	30	
		4 octobre	15	
		19 octobre	30	
		30 octobre	30	
		31 octobre	30	
	2006	27 février	15	
		4 mars	15	
		19 mars	15	
		30 mars	30	
		15 mai	15	
		20 mai	30	
	2007	24 juin	30	
		18 juillet	60	
		25 juillet	60	
21 septembre		15		

2008	19 avril	15	